collège national des experts architectes français
CNEAF

Collège National des Experts Architectes Français

165e TABLE RONDE NATIONALE TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 165e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

Vendredi 29 mars 2019
de 14 h à 18 h

Lieu : **Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

L'EXPERTISE DU BRUIT

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

Le contentieux du bruit est ancien, tant dans le domaine du voisinage que dans celui de la construction, pour autant son approche reste difficile par suite des aspects subjectifs et culturels de la gêne sonore, d'une réglementation de plus en plus complexe et d'une jurisprudence ouvrant la porte à de multiples interprétations. La table ronde a pour objet de balayer les principaux sujets de contentieux du bruit auxquels les experts se trouvent confrontés, afin d'explorer des pistes de réponse dans le cadre des investigations à conduire et de l'avis à renseigner.

Programme :

- *Processus du trouble de bruit et caractérisation*
- *Différence d'instruction entre trouble et désordre*
- *Distinction entre seuil réglementaire et critères d'impropriété ou d'anormalité*
- *Gestion du bruit de chantier dans le cadre du référé préventif*
- *Réglementation acoustique dans l'ancien*
- *L'impact défavorable des travaux d'économie d'énergie sur l'acoustique*
- *Les bruits des commerces en rez-de-chaussée des immeubles*
- *L'incidence de la conception dans la survenance des désordres*

Intervenants :

- **M. Thierry MIGNOT**, architecte et acousticien
  membre du Conseil national du bruit
  expert national agréé par la Cour de cassation
- **Me Éric AUDINEAU**, avocat au barreau de Paris
  spécialiste en droit immobilier

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table ronde
Pascal MEIGNEN, architecte DPLG, expert de justice

N° SIRET : 309 420 792 000 66. NAF : 9499 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com

collège national des experts architectes français
CNEAF

FICHE D'INSCRIPTION
ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION
165e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

L'EXPERTISE DU BRUIT

Intervenants :

- **M. Thierry MIGNOT**, architecte et acousticien
  membre du Conseil national du bruit
  expert national agréé par la Cour de cassation
- **Me Éric AUDINEAU**, avocat au barreau de Paris
  spécialiste en droit immobilier

Date : **Vendredi 29 mars 2019, de 14h à 18h**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :

……

En qualité de : ……

Adresse : ……

Code postal : …….. Ville : ……

Tel : …… Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la **cotisation 2019** ……..... **0 €** ☐

Autres..... **80 €** ☐

Magistrat …… INVITÉ ☐

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI ☐ NON ☐

Attestation comptable :

Chèque n° …… Banque : …… reçu le ……/ 2019

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.
Ce coupon vaudra attestation comptable

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.

N° SIRET : 309 420 792 000 66. NAF : 9499 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 51417 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 : cneaf.experts@gmail.com